



CRIMBIODIV

Criminal behaviour against biodiversity

RESUME

Réalisé entre le 1er avril 2021 et le 31 mars 2023 dans le cadre du programme de recherche BRAIN-be 2.0 et plus spécifiquement dans le cadre du pilier 1 de ce programme (Défis et connaissances du monde vivant et non vivant), le projet CRIMBIODIV visait à analyser les enjeux de la cohabitation du monde vivant et non vivant sur un même territoire.

L'objectif était de comprendre ce qui se passe lorsque des conflits naissent de cette cohabitation, en utilisant des approches diversifiées issues à la fois des sciences sociales (criminologie en particulier, mais aussi droit, sociologie, etc.) et des sciences de la vie (biologie en particulier).

MOTS-CLES

Atteinte à la biodiversité - Criminologie environnementale - Nature - Environnement - Répression pénale et administrative

EQUIPES DE RECHERCHE

PROMOTEURS: Alexia JONCKHEERE (INCC)
Jean-François PÜTZ (Canopea)

CHERCHEURS: David SCHEER (INCC)
Anouk DANIEL (Canopea)
Florence JONET (Canopea)



Contexte

La biodiversité est attaquée sur plusieurs fronts, en Belgique comme ailleurs, avec des conséquences qui ne sont encore que partiellement anticipées. Dans le même temps, force est de constater qu'il n'existe pas de politique criminelle coordonnée à tous les niveaux de pouvoir pour réagir face aux atteintes infractionnelles à cette biodiversité. Une telle lacune est principalement due à la complexité du paysage institutionnel de l'Etat fédéral et à une fragmentation des compétences environnementales entre le niveau fédéral et le niveau régional. Mais de cette complexité institutionnelle, l'environnement n'en a que faire... La crise sanitaire, combinée au changement climatique, a récemment mis en lumière un nombre important d'enjeux environnementaux et sociaux majeurs tels que le besoin vital d'espaces naturels et de végétation urbaine, l'occupation territoriale de ces espaces et leur inégale répartition, la nécessité d'informer les citoyens sur la protection de la biodiversité et les actions qu'ils peuvent mener pour assurer cette protection, les postures d'adhésion et de résistance aux normes, le bien-être des animaux domestiques, les marges de manœuvre dont disposent les acteurs en charge du contrôle et de la répression des infractions et leurs éventuels questionnements quant au type de sanctions à adopter.

Objectifs

Par une alliance inédite entre chercheurs en sciences humaines et chercheurs en sciences de la vie, le projet CRIM-BIODIV poursuit comme objectif général la construction commune de connaissances afin de développer, d'une part, une expertise criminologique en matière de protection pénale de la biodiversité et, d'autre part, un dialogue interdisciplinaire visant à enrayer la perte (ou l'effondrement) de la biodiversité.

Trois objectifs opérationnels sont également poursuivis et ce, par une approche relationnelle et micro-sociale des atteintes à la biodiversité. Premièrement, le projet entend identifier les ressorts et leviers de l'action individuelle, citoyenne, associative et professionnelle face aux normes environnementales protégeant la biodiversité. Ensuite, il vise à accroître les connaissances quant aux représentations sociales des normes environnementales protégeant la biodiversité, des écarts à ces normes et de la réaction sociale à ces écarts. Enfin, le projet a pour projet d'identifier les méthodes mobilisables pour encourager les changements de comportement en faveur de la protection de la biodiversité.

Enfin, le projet CRIM-BIODIV reconnaît l'importance des outils dans l'action et entend donc aussi participer à la construction d'outils utiles pour approcher, comprendre, analyser, objectiver et réagir aux situations qui portent atteinte à la biodiversité. Cet outil peut être utilisé par celles et ceux qui souhaitent agir : les particuliers comme les associations environnementales et les autorités publiques.

Méthodologie

Le projet se centre sur l'étude de différents cas, considérés comme autant de "situations-problèmes" dans lesquelles une atteinte (supposée ou avérée) à la biodiversité a suscité un questionnement ou une (in)action de la part d'un ou plusieurs individus, agissant en tant que citoyen(s) ou en tant que représentant(s) d'une autorité publique ou d'associations environnementales, d'experts, etc. L'étude

de cas permet d'analyser en profondeur diverses situations présentes ou passées dans leur contexte particulier. Cette perspective, extrêmement compréhensive et totalement inductive, est stimulante pour la recherche CRIM-BIODIV, en vertu de son intérêt pour la gestion des atteintes à la biodiversité. Ainsi, dans la lignée d'une criminologie de la réaction sociale, le projet CRIM-BIODIV ne se demande pas pourquoi et comment l'être humain (ou, par extension, la société) détruit l'équilibre environnemental, mais plutôt comment il réagit à cette destruction (possible / supposée). En d'autres termes, les quinze situations analysées dans le cadre de cette recherche donnent un aperçu de ce que la perception des dommages causés à la biodiversité fait faire aux personnes et aux institutions. En ce qui concerne la construction de l'outil, elle a nécessité un travail exploratoire d'identification des besoins, suivi d'un travail de construction de l'outil, d'expérimentation sur le terrain et d'évaluation, donnant lieu à des développements possibles dans le futur.

Résultats, conclusions and recommandations

Outre le développement d'un outil de réaction aux atteintes à la biodiversité, les conclusions de la recherche empirique s'articulent autour de quatre axes, qui émergent d'une analyse transversale des 15 études de cas. Le premier axe transversal d'analyse concerne un élément central de la recherche : les représentations véhiculées par les nombreux acteurs rencontrés. Cet axe replace les visions plurielles des atteintes à la biodiversité dans un contexte d'action et de réaction à des atteintes précisément identifiées. Le deuxième axe d'analyse concerne la cohabitation - ou, au pluriel, les manières d'exister par rapport à la biodiversité. Le troisième axe fait écho à l'un des piliers sur lesquels s'est appuyé le projet de recherche, à savoir l'identification des leviers d'action individuels, citoyens, associatifs et professionnels face aux menaces qui pèsent sur la biodiversité et les normes environnementales. Ces leviers sont analysés en fonction des types d'action ou de réaction observés dans les études de cas : opposition, contestation ou concurrence ; sensibilisation, prévention, incitation ; gestion humaine de l'impact sur le vivant (non humain) ; et réparation, compensation, répression et sanction. Le quatrième et dernier axe d'analyse porte sur l'ensemble des mécanismes et processus qui sous-tendent l'établissement des normes environnementales et leur efficacité : état des normes/administration ; rôle du droit ; gestion différenciée des atteintes à la biodiversité ; distinction entre atteintes individuelles et atteintes structurelles à la biodiversité.

S'intéresser aux atteintes à la biodiversité (et aux réactions qu'elles produisent) nécessite de naviguer entre les sciences de la vie (leur technicité, leur rationalité et leurs aspirations scientifiques) et les sciences humaines (prenant en compte la variabilité humaine, leur réflexivité et leur implication dans le monde social), oscillant entre (dys)qualifications objectives et (dys)qualifications subjectives des états de la biodiversité. Dans cette perspective, il semble opportun de poursuivre le dialogue interdisciplinaire et d'organiser des opportunités et des temps de rencontres transdisciplinaires, voire d'admettre des transgressions disciplinaires ou l'émergence de nouvelles épistémologies en dehors des disciplines existantes.

20 recommandations clôturent le rapport, en termes de cadre réglementaire, de procédures juridiques et administratives ; de recherche scientifique ; et de perspectives pour le secteur non marchand.